

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

PRINCIPES D'ERGONOMIE - UX

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGÉNIERIE ET TECHNOLOGIE

CODE : 753482U32D1
CODE DU DOMAINÉ DE FORMATION : 710
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

PRINCIPES D'ERGONOMIE - UX

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appliquer les critères d'évaluation ergonomiques à des sites web existants ;
- ◆ de formuler des pistes d'amélioration ;
- ◆ d'utiliser des outils UX dans la conception de sites Web.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate, et en respectant les normes et standards en vigueur, sur base d'un cahier des charges technique proposé par le chargé de cours, comprenant au moins l'intégration des feuilles de styles et le respect de la sémantique,

- ◆ de réaliser des pages statiques, compatibles avec au minimum un navigateur récent du marché ;
- ◆ de transférer et de tester ces pages statiques sur un serveur.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement « Web principes de base », code 753429U32D1, classée dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

Face à un site Web existant choisi par le chargé de cours, les consignes étant clairement précisées, en utilisant l'outil informatique,

- ◆ de relever des points forts et des points faibles sur le plan ergonomique en utilisant les critères courants ;
- ◆ de formuler des pistes d'amélioration en justifiant ses choix ;

Face à une situation issue de la vie professionnelle courante relative à la conception d'un site web, les consignes étant clairement décrite, en disposant d'un logiciel UX et de la documentation ad hoc,

- ◆ d'appliquer des fonctionnalités du logiciel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants,

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

A partir de situations issues de la vie professionnelle courante relatives à la conception de sites web, en utilisant des logiciels adéquats, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ d'identifier et d'expliquer les concepts de base de l'ergonomie et les principaux critères ergonomiques ;
- ◆ d'appliquer les critères d'évaluation à des sites web existants, entre autres :
 - ◆ points fragiles d'un site (accessibilité, crédibilité, vitesse d'affichage, ...),
 - ◆ navigation (modes, zones, menus, liens, ...),
 - ◆ structure (homepage, page-type, organisation de l'information, ...),
 - ◆ lisibilité de l'information,
 - ◆ design (logo, images, son, vidéo, ...),
 - ◆ système d'aide,
 - ◆ visualisation sur tablette et smartphone,
 - ◆ ... ;
- ◆ de formuler des pistes d'amélioration en justifiant ses choix ;

- ♦ de caractériser le concept de base de l'UX ;
- ♦ d'utiliser des outils UX dans la conception de sites Web (Woopra, Appsee, ...).

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire : introduction à l'ergonomie et à l'UX	CT	S	24
7.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30
Nombre d'ECTS			2